


<p>Départ à la retraite</p>	
<p>Prestation</p>	<p>Départ à la retraite</p>
<p>Catégorie de bénéficiaires</p>	<p>Titulaires, Stagiaires, Contractuels ayant plus de 6 mois de présence sans interruption, Retraités</p>
<p>Conditions d'octroi</p>	<p>Prestation servie à l'occasion :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du départ à la retraite d'un agent hospitalier qui satisfait à l'une des conditions d'avoir accompli au minimum 10 ans de service, cessé ses fonctions par suite d'invalidité imputable ou non au service. • du décès d'un agent en activité ayant accompli au moins 10 ans de service hospitalier (cette prestation peut être cumulée avec la prestation décès). Dans ce cas, la prestation est payée prioritairement au conjoint et en absence soit aux ascendants, soit aux descendants à charge au sens fiscal
<p>Montant</p>	<p>Sans plafonnement du nombre d'années de service Montant de l'annuité : 30€</p>
<p>Pièces à fournir</p>	<p>Dossier dûment rempli et remis doit nous parvenir dans les 6 mois après le départ à la retraite Décision de mise à la retraite Etat général des services Certificat de liquidation Dernière fiche de salaire</p>